

Communiqué 14/11/18 : élections du Conseil de surveillance du fonds action EDF

Les salariés et anciens salariés du groupe EDF, détenant des parts dans le Fonds Commun de Placement Actions (FCPE) EDF, vont être invités à élire les membres du Conseil de Surveillance sur la période du 27 Novembre-8h au 10 Décembre 2018-10 h.

L'association Energie en Actions (EEA), une fois encore, n'a pas été admise à présenter une liste lors de cette élection en application d'un règlement électoral établi en 2005 qui fixe le seuil minimum de 500 adhérents (cotisant et porteur de parts) pour participer, alors que nous sommes pourtant aujourd'hui l'association d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF, la plus importante en nombre de membres.

Les listes émanent donc seulement d'organisations syndicales (CFDT, CFE, CGT, FO) et **il est regrettable que la voix de l'association réellement indépendante et attachée exclusivement à défendre les intérêts des actionnaires salariés et anciens salariés ne puisse se faire entendre lors de ces élections.**

Nous souhaitons néanmoins communiquer la position de notre Association qui pourra éventuellement éclairer le choix que les porteurs de parts auront à exprimer.

Energie en Actions considère le fonctionnement actuel du Conseil de Surveillance comme profondément insatisfaisant, ceci dans un contexte de désintérêt croissant pour l'actionnariat salarié qui se traduit par une diminution régulière de la part des actionnaires salariés dans le capital d'EDF (aucune Offre Réservée aux Salariés depuis 2009 !).

Nous déplorons cette situation alors que la Loi PACTE en cours d'adoption entend précisément relancer et développer l'actionnariat salarié dans les entreprises.

Nous appelons donc à un changement profond de gouvernance du Conseil de Surveillance, se traduisant concrètement par :

- une volonté de défendre réellement les porteurs de parts vis à vis de la Direction d'EDF (et non seulement des positions syndicales comme souvent aujourd'hui) et plus généralement des salariés en tant qu'actionnaires minoritaires vis à vis de l'actionnaire principal, qu'est l'Etat ;
- une communication régulière et transparente, notamment concernant les décisions de vote, pour le compte des porteurs de parts, sur les résolutions aux AG, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement;
- une exigence de moyens matériels à obtenir de la Direction afin de pouvoir jouer pleinement son rôle de communication et d'animation;
- une plus grande exigence vis à vis de NATIXIS quant à la gestion du FCPE ainsi qu'en matière de communication vers les porteurs de parts.

Nous demandons par ailleurs que le Conseil de Surveillance du Fonds Actions contribue à relancer l'actionnariat salarié à EDF, en exigeant à bref délai une nouvelle ORS, et notamment celle prévue suite à l'augmentation de capital intervenue en Mars 2017.

Energie en actions tient également à :

- **souligner que**, dans un contexte de comptes EDF bénéficiaires mais avec un cash-flow négatif ces dernières années, **la problématique du dividende n'est plus vraiment celle de son niveau** : l'objectif de taux de distribution a été revu à la baisse et le dividende au titre de 2017 ne représente plus qu'environ 3% du cours actuel de l'action, taux proche du coupon moyen de la « dette classique » d'EDF, et inférieur à la rémunération annuelle d'environ 5% des emprunts hybrides. **Ce qui importe en réalité, c'est le mode de paiement, et Energie en actions réaffirme sa demande faite lors de l'AG 2018 de continuer à proposer une option de paiement en actions du dividende** (limitant les sorties cash pour l'entreprise),
- **rappeler que les revendications syndicales classiques ne devraient pas avoir leur place dans les professions de foi relatives à cette élection.**

Energie en actions invite les porteurs de parts à étudier attentivement, au regard des positions d'Energie en Actions exposées ci-dessus, les professions de foi des 4 listes parrainées par les organisations syndicales avant de faire leur choix.

Le bureau 2018 d'Energie en actions, association d'actionnaires salariés et anciens salariés d'EDF

Président : Bruno LANIER

Vice-présidents : Hervé CHEFDEVILLE, Patrick FRECHET, Christian STOFFAES

Trésorier : Marc LEFEVRE

Membres : Thierry BONNET, Brigitte FARGEVIELLE, Guillemette Lorrain, Pierre MAMELLE

Constituée en 2006, par le regroupement d'associations (ASEDF, Pluri'elle, Sage, puis APA) créées après l'ouverture du capital d'EDF, **Energie en actions a pour objet de défendre les intérêts du groupe EDF et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance** (tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales), **et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF.**

Défendre les actionnaires salariés c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur et génératrice d'emplois, et promouvoir la distribution d'un dividende rémunérant l'actionnaire salarié à hauteur de son investissement.

Energie en actions, plus importante association d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF :

- a pris acte de la situation du groupe EDF, même s'il reste détenu majoritairement par l'Etat, d'entreprise placée en situation de concurrence sur la majorité de son chiffre d'affaires, cotée en bourse avec des actionnaires minoritaires (dont les actionnaires salariés et anciens salariés), des objectifs financiers donnés au marché financier,
- intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics et des parlementaires sur les problématiques énergétiques et climatiques, et sur des sujets réglementaires à enjeux,
- souhaite que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés à la performance de l'entreprise.